

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 3 DECEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION N° B_2024_58

EDUCATION AU TERRITOIRE : PRESTATIONS EXTERIEURES 2024-2026 « CONCEVOIR ET PROMOUVOIR DES PROGRAMMES D'ANIMATION SCOLAIRES ET GRAND PUBLIC »

Date de la convocation
26/11/24

Le 3 décembre 2024 à 14h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à Meymac (19), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève	x				
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène	x				
PLAZANET Mélanie					
SERRE Françoise	x				
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	3			3	6

Collège Départemental

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 ARFEUILLERE Christophe					
CORNELISSEN Jacqueline	X				
PETIT Christophe		J. CORNELISSEN	x		
23 DEFEMME Catherine					
MARTIN Valéry	x				
87 LARDY Brigitte					
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2	1		3	6

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC BRUGERE Philippe	X				
VMM SAVIGNAC Sylvie	X				
CGS NICOUX Renée	X				
PV BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
TOTAL = 4 x 1 voix chacun	4			4	4

Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 BOUDIN Olga					
HORNEBECK Catherine	X				
MIGNAUT Thomas					
POUYAUD Bernard	X				
23 MAGRIT Gilles					
MOUNAUD Patrick	X				
SALVIAT Gérard	X				
87 LAHAYE Françoise		P. BRUGERE	X		
TOTAL = 8 x 1 voix chacun	4	1		5	5
TOTAL EPCI et communes	8	1		9	9

Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)
Guillaume RODIER, Olivier HUET, Véronique GIESSLER

7101 Classes Parc

7102 Accompagnement de projets pédagogiques

7201 Programme animation Grand Public

7202 Support et outils pédagogiques

Charte de Parc 2018-2033 :

Axe 3 – Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur

Promouvoir et partager un territoire attractif et innovant

Orientation 7 : Transmettre les savoirs du territoire

Mesure 32 : concevoir un programme éducatif territorial

Orientation 8 : Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire

Mesure 35 : Partager l'accès à la culture et faciliter la création

Mesure 37 : Favoriser le lien social par des coopérations locales

Contrat de Parc 2023-2026 – Fiches action n°6.2 Actions d'éducation au territoire

Le rapporteur, Brigitte LARDY, expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en limousin ;

Vu la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (Région Nouvelle-Aquitaine) ;

Vu la délibération n°C.2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président ;

Vu la délibération n°2023.1018.SP en date du 12 juin 2023 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine approuvant les Contrats de Parcs naturels régionaux 2023-2026 ;

Considérant :

- la mission d'éducation et de sensibilisation du public aux enjeux du territoire, confiée au PNR ;
- le projet de Charte 2018-2033, notamment l'axe 3 (Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur), en particulier la mesure 32 (concevoir un programme éducatif territorial).

Contexte :

Les programmes d'animations du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (PNR ML) s'inscrivent dans une des missions phares de la charte du Parc, à savoir la sensibilisation du public aux patrimoines et la transmission des savoirs du territoire.

Une pluralité d'actions est menée par le PNR ML autour de grandes missions de gestion et de valorisation, les programmes d'animations ont également comme rôle le porter à connaissance de ces missions (les raisons, les façons, et les conclusions) au plus grand nombre.

Depuis 2023, à l'occasion du renouvellement du contrat de Parc 2023-2026, une refonte stratégique des modalités d'animation et d'éducation aux publics a été opérée pour améliorer l'approche historique :

- la constitution d'un groupe de travail (interne 2,1 ETP) qui créé, coordonne et anime des outils pédagogiques. Ce groupe s'appuie en parallèle sur le reste de l'équipe technique qui anime également des groupes scolaires, grand public ou socio-professionnels.

- le maintien d'une enveloppe budgétaire de prestations externes pour répondre de compétences absentes dans les services du Parc (en matière d'astronomie par exemple) ou pour répondre de programmes spécifiques non absorbables par le service technique (les Classes Parc ou les mardis du Parc pour exemples). Cette enveloppe annuelle a été réduite de moitié environ (21 000 € actuellement), pour un niveau d'activités et un nombre de personnes touchées supérieur.

Description du projet :

ACTION 1 : Prestation d'animations

Chaque année, la mission Education fait appel à des prestataires extérieurs, spécialistes du territoire et animateurs nature pour mener des animations en lien avec les actions du PNR ML. Les prestataires viennent compléter d'une part les compétences internes et d'autre part augmenter les capacités d'animations en régie.

Les prestataires sont sollicités de deux manières différentes :

1. Via une consultation publique pour mettre en forme les programme d'animations du PNR ML à destination de 2 publics principaux :
 - ➔ **Les écoles primaires du territoire.** Cette année un seul thème d'étude a été choisi dans l'objectif de pouvoir l'explorer pleinement et favoriser un partage d'expériences communes mais aussi complémentaires entre les classes participantes. Pour l'année scolaire 2024-2025, les écoles du territoire s'intéresseront au thème " VOISINES DU QUOTIDIEN...LES PLANTES "
 - Plusieurs modules seront proposés au choix des enseignants, menés à la fois par les chargés de mission Education du Parc et des prestataires éducatifs extérieurs.
 - ➔ **Le grand public** (habitants, visiteurs...)
Comme en 2023 et en 2024, les propositions d'animation seront construites autour de deux programmes spécifiques :
 - **Un programme d'animations thématique et transversal « Les Nuits du Parc »,** pour valoriser le thème de la Nuit et le monde nocturne des 11 sites d'observation de la RICE (observation du ciel, écoute des chants et cris d'animaux, conte et musique occitane...).
 - **Le programme d'animations « Les Mardis à la Maison du Parc »** pour une mise en valeur des savoir-faire et pratiques artistiques du territoire, à Millevaches.

Les contenus thématiques pour l'année 2025-2026 seront définis ultérieurement.

Ces animations ont lieu en juillet et août, sont gratuites, adaptées au grand public et principalement en extérieur. Il peut s'agir d'ateliers, de spectacles, de balades...

Il est également important de noter que de nombreuses animations sont également réalisées par les agents du Parc en direct sur le terrain auprès du grand public, parfois dédiées à un public plus technique ou professionnel, ceci tout au long de l'année. L'ensemble des animations réalisées par les agents et des prestataires permettent une programmation riche et diversifiée.

2. Selon des besoins précis pour accompagner et valoriser pédagogiquement des actions du PNR ML.
La mission Education accompagne certains projets techniques du PNR ML et propose des animations de sensibilisation pour les mettre en valeur et les rendre accessibles auprès du grand public. Des acteurs éducatifs du territoire peuvent ainsi être sollicités avec demande de devis pour proposer une animation pertinente et complémentaire à l'action valorisée. Ces prestations peuvent donc répondre de besoins ponctuels, opportunistes, liés à l'actualité ou à des sollicitations extérieures.

ACTION 2 : document de promotion du programme d'animation

Pour parfaire le bon déroulement des animations, un document de promotion recensant l'ensemble des animations est édité pour être distribué sur le territoire.

Le bilan de la promotion des animations des dernières années et des différents moyens de communication mis en œuvre (affiches, réseaux sociaux, newsletters, agenda papier ou numérique) démontre l'importance de l'agenda papier dans le travail de diffusion des animations au grand public. En effet, le public a majoritairement connaissance des animations par l'intermédiaire de ce document papier.

Par conséquent, il est proposé de conserver l'édition et impression d'un agenda papier pour le programme d'animations annuelles qui recensera uniquement les animations portées par le syndicat mixte du PNR ML et celles dont le PNR ML est partenaire.

Deux prestataires seront sélectionnés, un pour illustrer l'agenda des animations selon une thématique choisie à l'avance et un autre pour l'impression de l'agenda. La rédaction et la mise en page sont réalisés en interne par l'équipe technique du PNR ML.

Le document sera ensuite distribué par les partenaires touristiques (offices de tourisme, hébergeurs, restaurants...), à l'accueil de la Maison du Parc et lors des événements et animations Parc.

Plans de financements prévisionnels des années scolaires 2024/2025 – 2025/2026

Les programmes et les budgets étant contractualisés avec la Région Nouvelles Aquitaines sur la période 2023-2026, il est proposé un plan de financement jusqu'à échéance du contrat de Parc selon les modalités expérimentées en 2023/2024.

Année scolaire	DEPENSES		RECETTES		
2024/2025	Prestations d'animations	21 000 €	Région NA	10%	2 300 €
	Agenda des animations	2 000 €	FEDER	80%	18 400 €
			PNR	10%	2 300 €
	Sous total 2024/2025	23 000 €	TOTAL		23 000 €
2025/2026	Prestations d'animations	21 000 €	Région NA	10%	2 300 €
	Agenda des animations	2 000 €	FEDER	80%	18 400 €
			PNR	10%	2 300 €
	Sous total 2024/2025	23 000 €	TOTAL		23 000 €
Total 2024-2026	Prestations d'animations	42 000 €	Région NA	10%	4 600 €
	Agenda des animations	4 000 €	FEDER	80%	36 800 €
			PNR	10%	4 600 €
	Total général	46000	100%		46000

Proposition :

Il est proposé aux membres du Bureau :

- de valider la coordination d'un programme d'animations grand public et scolaire, ainsi que l'édition d'un document de promotion annuel selon les mêmes modalités sur la période 2024-2026 ;
- de valider les budgets et plans de financements annuels et globaux ;
- d'autoriser le Président à :
 - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution des présentes actions et à engager les dépenses correspondantes ;

- engager la procédure de commande publique permettant la réalisation des prestations externalisées prévues dans le plan de financement, et signer tous les documents correspondants ;
 - solliciter les financements correspondants au plan de financement ;
 - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
 - effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente action.
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites aux budgets des exercices concernés, au chapitre correspondant.

LE BUREAU SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Au vu des visas et considérants,
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de valider la coordination d'un programme d'animations grand public et scolaire, ainsi que l'édition d'un document de promotion annuel selon les mêmes modalités sur la période 2024-2026 ;
 - de valider les budgets et plans de financements annuels et globaux ;
 - d'autoriser le Président à :
 - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution des présentes actions et à engager les dépenses correspondantes ;
 - engager la procédure de commande publique permettant la réalisation des prestations externalisées prévues dans le plan de financement, et signer tous les documents correspondants ;
 - solliciter les financements correspondants au plan de financement ;
 - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
 - effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente action.
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites aux budgets des exercices concernés, au chapitre correspondant.

Collèges	Valeur voix	Présents	Votants	Voix pour	Voix contre	Abstention
Régional = 6	2	3	3	6		
Départemental = 6	2	2	3	6		
Communes = 8	1	4	5	5		
EPCI = 4	1	4	4	4		
TOTAL = 24		13	15			

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
Pour Extrait certifié conforme
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente
délibération a été transmise en
Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre
du contrôle de légalité le 10/12/24
Et qu'elle a été affichée le 10/12/24



Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le 10/12/24

ID : 019-251900130-20241203-B_2024_58-DE